

Implantation
d'une industrie
n° 238

8^{ème} Coll. local de Nancy
mm, le 4.9.70
A. Baudouin

Les Ets Méhut à Essey-les-Nancy envisageant une nouvelle implantation sur le territoire de la Commune de Luchas, avec création de 300 emplois nouveaux et au vu de la demande exprimée par leur maire, Maître-Ditoch à Nancy, en date du 30 juin 1970, par laquelle ils précisent qu'il leur est impératif d'acquiescer une parcelle en nature de fiche appartenant à l'Etat "Pois et. Chaussons, Service de la Navigation" d'une contenance de 75.415 m², située sur le territoire de la Commune de Luchas, sans numéro, section AE - ~~section~~ Lieudit "Le Mauvais Lieu" et sur le territoire de la Commune de Richardmémil, n° 237 p. section B, lieudit "Pois impérial", le Conseil municipal décide de faciliter cette implantation.

Il reconnaît que celle-ci serait bénéfique pour la Commune. Il demande à son Maire de prendre les contacts nécessaires avec l'Administration des-Domains dès qu'il aura obtenu toutes garanties de rachat de la part des Ets MEHUT.

Il lui donne tous pouvoirs pour signer les actes à intervenir sur la base de leur estimation.

Le financement de 85.000 Frs au taux 6,50 % sera assuré par une avance à court terme, hors budget, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Est à Nancy.

Afin de pouvoir procéder à l'acquisition et la vente de ce terrain, le Conseil Municipal affecte le montant de l'avance à court terme, au compte 210 dépenses (acquisition de terrains) et la recette correspondante au compte 210 recettes (aliénation de terrains).